

LE PERCIQUOIS



Périodique Municipal d'Informations

- Le mot du Maire
- Compte rendu des réunions du conseil municipal
- La vie communale
- Associations
- Moments de détente
- Etat civil - Infos pratiques

JUILLET 2025 - N° 47



LE MOT DU MAIRE

L'été est bien installé, au regard des températures caniculaires de ces dernières semaines. En 2024, nous parlions de pluviométrie, mais il est bien possible que 2025 nous fasse souffrir par la sécheresse.

Comme chaque année, je tiens à remercier nos agriculteurs pour leur dévouement à entretenir nos chemins ruraux. Ceux-ci avaient bien souffert. Ces chemins, utilisés par tout un chacun, ne sont pas des autoroutes. Il est important d'en prendre soin.

Le budget 2025, voté à l'unanimité sans augmentation des taxes communales, est le dernier de la mandature. C'est un budget d'attente, afin de finaliser un projet d'agrandissement de notre salle des fêtes.

En effet, la salle d'évolution est encombrée par le stockage de matériel. Il nous est apparu nécessaire de créer un espace de rangement afin d'entreposer les tables, les chariots et les chaises quand ils ne sont pas utilisés.

Les derniers devis sont en attente. Mais d'ores et déjà le Conseil Départemental nous a confirmé son soutien dans ce projet par l'octroi d'une subvention de 40% du montant hors taxe des travaux. Un grand merci pour son aide.

La réfection des enduits du transept sud de la façade ouest de l'église est enfin achevée. Ces travaux, initialement programmés au dernier trimestre 2024, avaient pris du retard pour cause d'intempéries. La préservation de notre église semble être acquise pour les années à venir, grâce aux réfections de ces dernières années qui s'avéraient urgentes.

Reste l'installation des nouveaux bancs de l'église. Leur fabrication a été retardée. Mais la livraison est attendue pour le prochain trimestre. Je vous rappelle que le financement est assuré par l'association pour la sauvegarde de l'église St Loup de Percey.

Vous n'êtes pas sans savoir que nos anciennes lignes téléphoniques en cuivre vont cesser de fonctionner et être démantelées. Il est temps pour ceux qui n'ont pas fait installer la fibre de contacter son opérateur (Orange, SFR, Bouygues...) afin de faire modifier son installation, sans attendre qu'il soit trop tard !

En mars prochain, vous serez amenés à élire la prochaine équipe municipale.

Les règles changent pour nos petites communes. Elles deviennent les mêmes que pour les grosses communes. On ne choisit plus des noms de personnes, on choisit une liste et de plus cette liste doit être composée en alternance d'hommes et de femmes afin d'obtenir la parité. Ajouter un nom à la liste ou rayer un nom rendra le vote nul.

Nous reparlerons dans les mois à venir de ces modifications et changements d'habitudes.

Avant de conclure ces quelques propos, j'ai une pensée particulière pour monsieur Michel Bailly qui nous a quitté au mois d'avril. Il a vécu de nombreuses années dans notre village.

A Percey depuis 1977, il a participé à la vie communale en tant que pompier volontaire et a marqué par sa présence toutes les cérémonies d'hommages aux anciens combattants. Je tiens à renouveler toutes mes condoléances à sa famille.

Au nom de la rédaction du perciquois, je vous souhaite de passer un bel été.

Daniel BOUCHERON

COMPTE RENDU DES REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

LE 31/01/2025

CFU 2024

L'assemblée est invitée à désigner un président de séance pour le vote du CFU 2024. M. le maire propose de désigner Mme Edith ROUGET, en sa qualité d'adjoint, responsable du budget. La commune de Percey s'est portée volontaire pour l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) ; Le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU.

Le conseil municipal approuve le Compte Financier Unique 2024 de la commune de Percey, toutes les opérations de l'exercice 2024 sont définitivement closes.

Section de Fonctionnement :

Dépenses :	+ 189 216,12 €
Recettes :	+ 236 836,01€
Solde d'exécution :	+ 47 619,89 €
Excédent Reporté 2023 :	+ 102 188,39 €
Excédent Global de Clôture :	+ 149 808,28 €

Section d'Investissement :

Dépenses :	+ 89 427,94 €
Recettes :	+ 111 715,97 €
Solde d'exécution :	+ 22 288,03 €
Déficit reporté 2023 :	- 58 098,98 €
Déficit Global de Clôture :	- 35 810,95 €
R.A.R. dépenses	+ 18 000,00 €
R.A.R. recettes	+ 22 700,00 €

Besoin de financement en investissement : + 31 110,95 €

AUTORISATION DE MANDATEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Le Conseil municipal, approuve l'ouverture anticipée de crédits d'investissement pour 2025 à hauteur de 25% des crédits d'investissement votés au titre de l'exercice 2024 avant l'adoption du Budget principal qui devra intervenir avant le 15 avril 2025.

ACHAT DE MATERIEL COMMUNAL

Le Conseil Municipal décide l'achat auprès du Garage Lemonnier de l'élagueuse sur perche de 870 € TTC, et du broyeur de branches pour un montant de 1 980 € TTC pour permettre l'entretien de la commune par l'agent technique, en évitant de déléguer à une entreprise.

REGLEMENT FINANCIER DU SDEY - TRAVAUX SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE PERCEY- PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire rappelle que la commune a délibéré le 13/12/2013 pour transférer la compétence éclairage public au SDEY. Il informe que les études et travaux, font l'objet de conventions définissant la répartition financière.

Le Conseil Municipal accepte de participer aux études et travaux sur le territoire de la commune de PERCEY lorsque la participation communale totale de la convention ne dépasse pas 5 000 €.

VOTE DES SUBVENTIONS

Le Conseil Municipal, décide des subventions versées aux associations telles :

	2024	2025
Détail des subventions versées aux associations	950 €	630 €
Germi'Kids – Parents d'élèves	300 €	Attente
AFM Téléthon	30 €	50€
La Croix Rouge	30 €	30€
Restos du cœur	30 €	30€
Association Paralysés de France	30 €	30€
	30 €	
MFR Villevallier CFA Venoy (2 élèves)	60 €	60€
France Alzheimer 89	30 €	30€
Sidaction	30 €	30€
Ligue contre le cancer	30 €	30€
Société de chasse de Percey	50 €	70€
Activ'UNA	100 €	100€
Comité des fêtes/club de l'Espérance	100 €	70€
Association sauvegarde église Percey	100 €	100€

Pour la Caisse des Ecoles, le conseil municipal accepte un montant de 350 € qui se détaille ainsi : 250 habitants x 1 € + 14 élèves scolarisés (hors maternelles) x 7 €.

Pour l'association Germi'Kids, monsieur le maire demande la transmission de leur budget, avant de proposer un montant de subvention.

TRAVAUX / PROJETS POUR LE BUDGET 2025

Demande de l'association pour la Sauvegarde de l'Eglise d'inscrire au budget 2025 l'achat de 24 bancs qui seront financés par cette même association. Il est également prévu de sécuriser les bancs en les solidarisant au sol en bois.

Point sur les travaux (église et mur du cimetière) : reprise de la dernière tranche de travaux pour les contreforts au printemps. Un devis sera demandé à l'entreprise Da Silva Ravalement pour le mur du cimetière.

Consommation électrique de l'Eclairage Public : M. le maire présente un graphique montrant une nette diminution de la consommation grâce au passage à la LED.

Projet agrandissement salle des fêtes : l'étude de l'ATD est en attente concernant le local de rangement envisagé.

INFORMATIONS DIVERSES

Commission des chemins : les conseillers ont rendez-vous mercredi 5 février à 14h pour faire le tour des chemins et organiser leur entretien.

Démarrage d'une procédure d'un bien sans maître : avec l'accord des conseillers, M. le maire démarrera la procédure pour les terrains Baillot.

QUESTIONS DIVERSES

- **EARL RUE CHARBON :**
 - Demande l'autorisation du conseil pour rejeter l'eau drainé de son terrain derrière le futur hangar. Les conseillers y sont favorables à l'unanimité.
 - Demande l'autorisation du conseil pour mettre un drain sur le chemin des Communaux et ramener l'eau au collecteur de l'EARL RUE CHARBON, à ses frais. Les conseillers y sont favorables à l'unanimité.

LE 28/03/2025

SUBVENTION D'EQUIPEMENT AUX PERSONNES DE DROIT PRIVE – DEFENSE INCENDIE

Monsieur le maire rappelle que la défense incendie de la commune serait insuffisante dans le cas d'extension de bâtiments agricoles dans les deux fermes isolées. Une solution reste possible par l'installation de bâches agréées par le SDIS.

En janvier 2024, la majorité des conseillers s'est exprimée favorablement pour la participation communale. M. Sébastien MOREAU n'a pas pris part à ce vote car il est directement concerné.

La facture présentée est d'un montant de **2 255,63 € HT** pour une citerne souple de 120 m³, le Conseil municipal décide d'attribuer une subvention d'équipement aux personnes de droit privé à hauteur de 50% du prix d'achat HT de la bâche nécessaire soit **1 128 €**.

SUBVENTION GERMI'KIDS

Le Conseil Municipal, accepte le montant de la subvention de 300 € pour Germi'kids.

RODP 2025 – ORANGE

	Année 2025	
	Prix / Km	Montant
Artère aérienne : 0,563 km	64.87 €	36,52 €
Artère en sous-sol : 3,903 km	48,65 €	189.88 €
Emprise au sol 0,55 m ²	32.44 €	17,85 €

Le Conseil municipal de la redevance pour

TOTAL	244,25 €
--------------	-----------------

accepte le montant l'année 2025 soit 244,25 €, arrondi à l'euro le plus proche, soit 244 €.

PROPOSITION DE CONVENTION AVEC BUTTEAUX : MISE A DISPOSITION DE L'AGENT TECHNIQUE

Monsieur le maire propose de délibérer pour la mise à disposition de l'agent technique quelques heures par an à la commune de BUTTEAUX. Il ne s'agit pas de systématiser la mise à disposition mais de permettre cette flexibilité, en cas de demande ponctuelle de la commune de Butteaux, et uniquement si la charge de travail de l'agent technique de Percey le permet.

Le conseil municipal de Percey, après lecture de la convention, et accord de l'agent technique M. Raphael DEGOIX autorise, monsieur le maire à signer la convention de mise à disposition de personnel avec la commune de BUTTEAUX.

PREPARATION DU BUDGET PRINCIPAL 2025 : SALLE DES FETES, 10 GRANDE RUE, MUR DU CIMETIERE/WILLEMS, MUR NOUVEAU CIMETIERE

Projet agrandissement salle des fêtes : l'étude de l'ATD présente le projet du local de rangement envisagé. Une subvention départementale est envisageable. Monsieur le maire a convoqué l'ATD pour le 4 avril afin d'obtenir plus d'information.

Projet du 10 Grande Rue : il est envisagé de détruire le garage existant et de construire un nouveau bâtiment servant au stockage du matériel communal. Une subvention DETR pourrait être demandée si ce projet abouti.

Isolation bas de fenêtre à l'entrée du 1^{er} étage : M. le maire a fait établir un devis afin de terminer l'habillage et l'isolation au niveau du palier et de la salle de stockage du 1^{er} étage.

Nouveau cimetière : l'entourage du nouveau cimetière présente des désordres. Il est demandé à l'entreprise FER ARIE un nouveau devis pour consolider une partie des murs. Par contre, dans la partie basse du cimetière, il est à prévoir une réfection partielle de ce mur, ainsi que le comblement du terrain jouxtant ce mur. Des entreprises seront contactées pour étude et devis.

INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur le maire propose aux conseillers la possibilité de contracter un emprunt pour financer les travaux d'extension de la salle des fêtes. Les conseillers, à l'unanimité, acceptent cette idée. La délibération sera proposée lors d'un prochain conseil.

L'hydrocurage des canalisations sera fait dans la totalité du hameau de La Sogne par l'entreprise AVS le 3 et 4 avril.

LE 11 AVRIL 2025

MISE EN ŒUVRE DE LA FONGIBILITE DES CREDITS - M57

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de :

- 7,5 % du montant des dépenses réelles de la section de fonctionnement ;
- 7,5 % du montant des dépenses réelles de la section d'investissement.

VOTE DES TAXES LOCALES ET DU PRODUIT FISCAL

Sur proposition de Monsieur le maire, le Conseil Municipal vote les taux des taxes directes locales 2025 **sans augmentation**, soit :

THS - Taxe d'Habitation des Résidences Secondaires	16,52
TFPB - Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties	34,98
TFNB - Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties	49,80
CFE – Cotisation Foncière des Entreprises	18,12

Le conseil municipal **VOTE** à l'unanimité, le produit fiscal attendu qui s'élève à **118 959 €**.

VOTE DU BUDGET PRINCIPAL 2025

Monsieur le maire ayant donné lecture de la note synthétique, Madame ROUGET donne lecture du budget primitif 2025.

Le conseil municipal valide le budget principal primitif 2025, lequel s'équilibre en dépenses et en recettes

- à **303 667,33 €** pour la Section de Fonctionnement, et
- à **78 542,10 €** pour la Section d'Investissement.

INFORMATIONS DIVERSES

Réception d'un devis de l'entreprise DA SILVA pour le mur du cimetière. La décision sera prise ultérieurement.

M. le maire signale que la rue du Poirier Rouge, située dans la ZA est fortement détériorée, et devra être inscrite pour l'entretien de la voirie en 2026.

QUESTIONS DIVERSES

Les conseillers signalent que les panneaux de signalisation des chemins de randonnées sont détériorés.

Un arbre situé au 2 rue des Cours devra être élagué par son propriétaire, car des branches sont dans les fils.

LE 13/06/2025

ACQUISITION DE PLEIN DROIT D'UN BIEN SANS MAITRE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la réglementation applicable aux biens sans maître et à l'attribution à la commune de ces biens. Il expose que le propriétaire de l'immeuble M. Georges BAILLOT, parcelles AB 142, et AB 145, contenance 1 600 m², est décédé en 1977, il y a plus de 30 ans.

Il a été demandé aux services cadastraux l'assurance que le dernier propriétaire est bien M. Georges BAILLOT, décédé le 16 octobre 1977.

Il a été demandé aux services des Domaines de confirmer que l'Etat n'est pas entré en possession de ces biens.

En fonction des réponses des services cadastraux et des Domaines, cet immeuble reviendrait à la commune si cette dernière ne renonce pas à ce droit.

ACHAT D'UN ORDINATEUR POUR LE SECRETARIAT DE MAIRIE

Monsieur le maire informe les conseillers municipaux de la nécessité de prévoir le changement du PC du secrétariat, pour permettre le passage à Windows 11. Le PC actuel qui date de mai 2020, ne le permet pas et Windows 10 ne sera plus mis à jour par Microsoft dans les prochaines semaines. L'absence d'évolution du système d'exploitation engendrerait de gros risque dans la sécurité informatique.

Le conseil Municipal valide l'achat d'un ordinateur quasi identique, d'un montant total de 1 542,00 € HT soit 1 850,40 € TTC, auprès de la société CERIG, qui est notre prestataire.

PROJET EXTENSION DE LA SALLE DES FETES – LOCAL DE RANGEMENT

Comme évoqué lors des précédents conseils municipaux, Monsieur le maire propose d'acter l'extension de la salle des fêtes, un local de stockage d'environ 20 m², afin d'avancer dans le projet.

Il présente une approche des coûts réalisés par des professionnels.

La commission plénière du Département statuera sur notre demande fin juin, sachant que la proposition des services Départementaux est de 40 % du montant HT des travaux.

VENTE PARTIELLE DU 10 GRANDE RUE ET PRIX DE VENTE

Monsieur le maire rappelle que la commune a acquis la propriété du 10 Grande Rue, parcelles AB 340-288-289 et 37 dans l'optique d'y projeter un bâtiment communal de stockage sur la parcelle AB 340 qui dispose d'un petit bâtiment. Dès le début de cette opération, il a été prévu de céder la partie mitoyenne au 8 Grande Rue, (parcelles AB 289, et 37) avec obligation de destruction du bâtiment présent.

Le conseil municipal décide que le prix de vente est fixé à 1 200 € TTC pour les parcelles AB 37 et 289 et autorise Monsieur le maire à entamer les démarches pour la vente.

INFORMATIONS DIVERSES

Projet agri-photovoltaïque : au vu des contraintes et enjeux imposés par le SAGE de l'Armançon ce projet ne pourra aboutir que si la législation venait à être modifiée.

Cimetière : suite à la réunion de la commission Travaux, au vu de l'état de délabrement d'une partie du mur du nouveau cimetière, il a été demandé différents devis afin de consolider les parties abimées.

Monsieur le maire donne lecture des différents devis pour avis du conseil. Le conseil demande plus de précisions quant à l'aspect technique du projet. Il sera demandé à l'entreprise BAVOIL de venir expliquer sur le terrain, son projet.

Fresque sous le préau : Le conseil serait favorable à l'idée qu'une fresque habille un des murs lisses du préau de l'école. Les élèves seront sollicités sur le thème de la fresque qui pourrait être réalisée par un habitant de la commune.

Il est demandé aux riverains de la voirie communale de penser à élaguer les arbres qui se trouvent en rive et qui représentent un risque pour les fils électriques et téléphoniques.

Vente de bois de chauffage

La commune de Percey met en vente du bois sur pieds sur une parcelle lui appartenant.

Cette parcelle dénommée ZD 51 d'une surface de 700 m² se situe en bord de route, entre Les Millerie et Les Plants, voir le plan joint.

Pour tous renseignements s'adresser à la mairie.

Département :
YONNE

Commune :
PERCEY

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
Service Dépt. des Impôts Fonciers
(Yonne)
Pôle Topographique et Gestion
Cadastrale 8, rue des Moreaux 89010
89010 AUXERRE CEDEX
tel. 03.85.72.50.19 - fax
ptgc.yonne@dgiip.finances.gouv.fr

Section : ZD
Feuille : 000 ZD 01

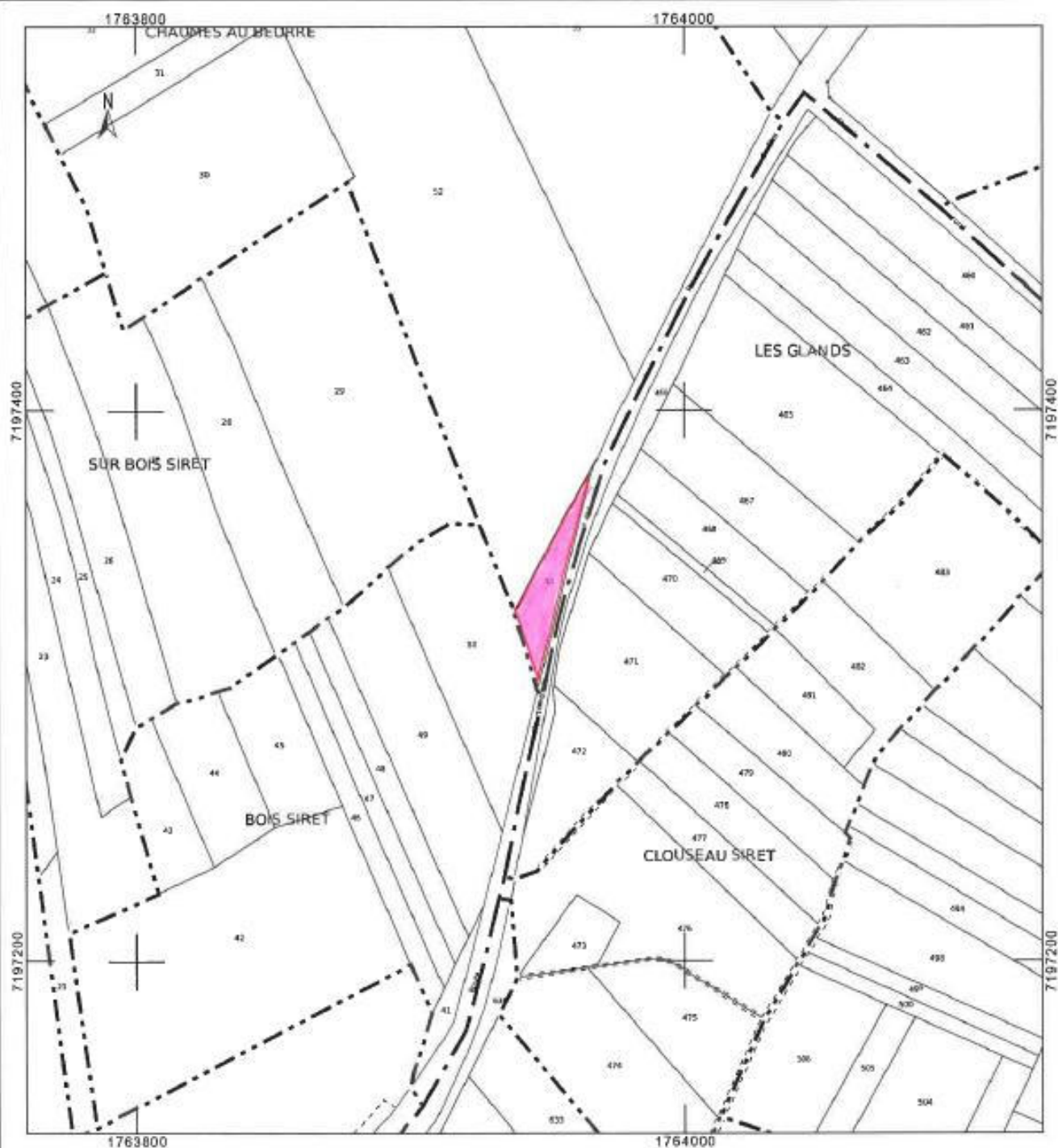
Échelle d'origine : 1/2000
Échelle d'édition : 1/2000

Date d'édition : 18/07/2025
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC48
©2022 Direction Générale des Finances
Publiques

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



La vie communale

Travaux Eglise.

Cette partie de l'église exposée aux intempéries avait besoin d'être restaurée.



Peinture salle des fêtes.

Raphael, notre employé communal, a repeint l'entrée, les toilettes, certaines parties de la salle et changé la déco ce qui donne un air de renouveau.



La pose de bordures sur le parking de la salle des fêtes évitent aux voitures de reculer dans le grillage et de casser les poteaux en ciment.



Entretien des chemins forestiers.

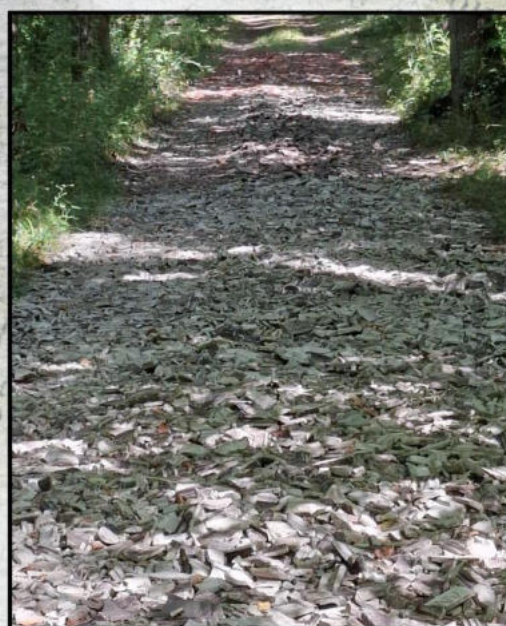
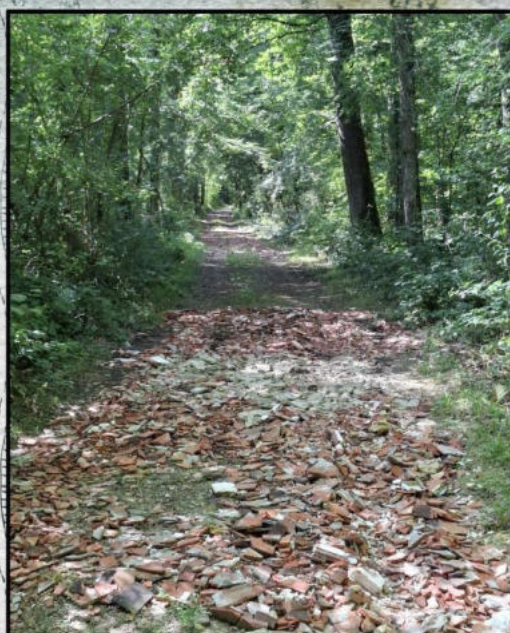
Chemins des tierces après les coups de vents.

J.C.Bailly à l'aide d'un engin a dégagé l'amas de troncs et de branches.



Chemin de la Métairie.

Avec l'aide de L. Vallet, des gravats ont permis de remblayer certaines parties du chemin.



Incivilité

Des ossements d'une carcasse ont été jetés sur le bas côté de la route.
Vu la grosseur des os, il s'agissait certainement d'une bête adulte.



Divers

CIMT

le Club Informatique Multimédia de Tronchoy se réunit les troisièmes jeudi du mois à la salle des fêtes de Percy. Venez découvrir les utilisations du P.C. utiles dans la vie de tous les jours, ainsi que des logiciels plus ludiques.



COMITE DES FETES

Le 19 janvier 2025 ,

le Maire et son conseil ont présenté leurs vœux à la population .
Après le bilan de l'année écoulée, les futurs projets de travaux et améliorations pour 2025 furent énumérés. La galette offerte par le club de l'espérance accompagnée du verre de l'amitié a permis de clôturer cet après-midi.



Le 16 février :

Après-midi jeux, peu de monde
mais bonne ambiance.
Les crêpes et bonbons furent de la partie.



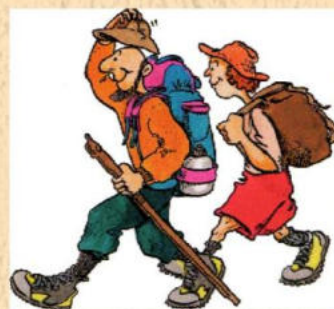
15 mars, Carnaval des écoles

Les élèves du R.P.I. ont fêtés carnaval à Percey.



27 avril, rando.

Une cinquantaine de marcheurs étaient au rendez-vous des 10 et 15 kms.
le parcours et l'apéro furent appréciés.
La majorité des participants reviendront l'année prochaine.



11 mai, vide greniers.

Dés 5 h. du matin, 130 exposants se sont installés dans les rues du village.
Divers stands de produits bios ont permis aux visiteurs et promeneurs de faire des provisions.
Le soleil étant de la partie, chacun a pu déambuler dans le village.



21 juin, fête de la musique.

Cette année, Percy était chargé d'organiser la fête de la musique en collaboration de nos voisins
Les Crôutes, heureusement ceux-ci sont venus plus nombreux que les habitants de Percy.
Bonne ambiance, musiques et danses ont animé la soirée.





ASSOCIATION POUR LA SAUVEGARDE DE
L'EGLISE SAINT-LOUP DE PERCEY



Le 29 juin dernier, l'association organisait un concert au profit de la restauration de l'église Saint-Loup.

Le souffle des mots, un trio de musiciennes et chanteuse, nous a fait voyager à travers la musique, la poésie et les émotions partagées aux quatre coins de la terre. Des moments de concentration, d'apaisement, de recueillement avec J.S. Bach, Claude Debussy, Hector Villa-Cobos, Luciano Bério ...

Une cinquantaine de personnes étaient présentes. C'est peut-être à cause de la chaleur que si peu de perciquois s'étaient déplacés.

Nous aurons le plaisir de vous rencontrer lors du prochain concert, le dimanche 28 septembre 2025 en notre église, avec *le chœur d'hommes auxerrois*.

Merci à tous ceux qui par leur présence ou par leurs dons nous soutiennent afin d'entretenir notre patrimoine.

A bientôt.

La présidente

Liliane André

LES HISTORIETTES DE LILIANE

Un homme achète une baguette à la boulangerie, mais s'aperçoit qu'il lui manque 5 cts. La boulangère le rassure :

- Ce n'est pas grave, vous payerez demain.
- Mais si je venais à mourir d'ici là ?
- Et bien cela ne serait pas une grosse perte !

Après avoir lu la rédaction d'un de ses élèves, la maitresse le félicite :

- C'est une très jolie rédaction, mais dis-moi pourquoi voudrais-tu être une rivière ?
- Parce qu'elle peut suivre son cours sans quitter son lit !

La famille de la petite Manon s'apprête à se rendre au restaurant. Avant de partir, sa maman lui dit :

- Ma chérie il faudra surtout bien te tenir lorsque nous y serons.
- Pourquoi donc ? ça glisse là-bas ?

Arno, pourquoi les éléphants n'utilisent jamais d'ordinateurs ?
Parce qu'ils ont peur de la souris !

Un petit garçon rentre de l'école dépité et dit à son papa :

- J'ai eu un zéro en géographie !
- Mais pourquoi donc ?
- Je ne savais pas où se trouvait la Slovaquie.
- Donne-moi une carte de la région parisienne, je vais te montrer où ça se trouve.
- Papa, je ne suis pas sûr que ce soit près de Paris...
- Bien sûr que si ! moi j'en suis sûr ! tous les matins, à l'atelier, je travaille avec un slovaque, il arrive en vélo... ça ne doit donc pas être très loin !

Deux représentants de commerce discutent de leur métier.

- Moi, dit l'un, je traite mes clients comme des cigarettes.
- Comment cela ?
- Je me fais un honneur de les rouler toujours moi-même !

Garçon ! je voudrais un morceau de sucre pour mon café, s'il vous plait !

- Mais monsieur, vous en avez déjà mis au moins douze !
- Je sais ! mais ils ont tous fondu...



ZONE DE DISTRIBUTION : VILLIERS-VINEUX

Conclusion sanitaire

Indicateur global de qualité

2024

L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

Pesticides: A la lumière de nouvelles connaissances scientifiques, dans son avis du 29/04/2024, l'agence de sécurité sanitaire ANSES a réévalué le risque sanitaire (pertinence) du chlorothalonil R471811, et l'a classé comme non pertinent. Pour cette raison ce paramètre n'est pas pris en compte dans l'indicateur global de qualité.

A

A : Eau de bonne qualité

B : Eau de qualité convenable

C : Eau de qualité insuffisante

D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2023 : B

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par un captage : PUIITS DES CARAIS. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement au chlore.

Votre réseau alimente de façon permanente 1350 personnes sur 5 communes (BUTTEAUX, CARISEY, PERCEY, SOUMAINTRAIN, VILLIERS-VINEUX). Le responsable des installations est : « SIAEP VILLIERS-VINEUX ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « SIAEP VILLIERS-VINEUX » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A

Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes soit au niveau de la ressource soit en cours de transport. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : 11
Conformité : 100 %
Valeur maxi : 0 n/100 ml

NITRATES

A

Bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : 3
Valeur moyenne : 16 mg/L
Valeur maxi : 16 mg/L

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

C

Dépassements réguliers de la limite réglementaire

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : 3
Conformité : 33 %
Nombre de substances recherchées : 353
Valeur maxi : 0,648 microgramme/L (chlorothalonil r471811)
Substance(s) non conforme(s) : chlorothalonil r471811

TURBIDITÉ

A

Très bonne qualité

Aspect trouble de l'eau dû à la présence de matières en suspension. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet. Certaines eaux doivent également respecter un maximum de 1 NFU.

Nombre de prélèvements : 11
Valeur maxi : 1,2 NFU

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ

Eau dure

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau liée à la nature géologique des sols exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : 3
Valeur moyenne : 28,9 °f
Valeur maxi : 29,6 °f

Quelques conseils

TEMPÉRATURE



Consommez exclusivement l'eau du réseau d'eau froide. Elle se conserve au frais sans excéder 24 heures.

ABSENCE



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

ADOUCEUR



Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.

SÈCHERESE



En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation de l'eau du robinet pour les usages autres qu'alimentaires et d'hygiène corporelle.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eau potable.sante.gouv.fr

Édité le 28/03/2025

UDF 089000777

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.

PERCEY PUB



Installée à Percey, idée habitat est une entreprise individuelle, artisanale et multicartes avec un savoir-faire de plus de 25 ans d'expérience dans le bâtiment.

Créé pour vous offrir des services méticuleux, de qualité et personnalisés afin de vous accompagner dans vos projets, que ce soit dans la rénovation ou le neuf.

Je vous propose mes services de petits bricolages (entretien courant du foyer, changement de robinetterie ...), de l'entretien divers en extérieur, mais aussi de plus grosses réalisations qui sont mes spécialités tels que :

- L'isolation avec pose de plaques de plâtre sous toutes ses formes avec finition (bandes...)
- La pose de menuiserie intérieure et extérieure, pose de meubles de cuisine et salle de bain
- Pose de porte de garage avec moteur
- L'aménagement des combles
- Pose de pieuvre électrique

N'hésitez pas à me contacter pour toutes demandes de devis ou questions, c'est avec plaisir que je vous apporterai mon aide et vous aiderai à la concrétisation de votre projet.

ETAT CIVIL

NAISSANCE

Le 23 juin 2025 Cataleya DA SILVA, 2 rue de la fontaine
Félicitations aux heureux parents

MARIAGE

Le 7 juin 2025 M. Jean-Etienne LHOSTE et Mme Elodie BOUCHERON
Le 5 juillet M. Jonathan GIBIER et Mme Claire BERNARD
Tous nos vœux de bonheur

DECES

Le 26 février 2025 M. Louis LOURDEAUX
Le 15 mars 2025 Mme Giselle GIRARD
Le 25 avril 2025 M. Michel BAILLY
Le 20 mai 2025 M. Frédéric BRANDLI
Toutes nos condoléances à leurs familles

NOUVEAUX ARRIVANTS

M. PRETRE et Mme MAUDUIT-BLIN et leur enfant, 1 rue de la Sogne
M. MARCHAL et Mme TADROS et leurs enfants, 1 rue de la croix Saint Jacques
Mme BRANDLI, 5 rue de la croix Saint Jacques
M. BOUBEKEUR et Mme DUPARCQ, 4 rue des mésanges
M. HERON Baptiste et ses enfants, 34 rue Albert Joly
M. Mohamed KALAI et Mme Fadma JIBJIB et leurs enfants, 2 ruelle Berton
M. Mathieu CHAMPOUGNY et Mme Precilla SYDA, 11 rue de La Sogne
Nous leur souhaitons la bienvenue

Secrétariat de mairie ouvert les mardis et vendredis de 16h à 18h

Tél : 03 86 43 21 56 Mail : mairie-percey@wanadoo.fr

Site web : www.percey.fr

Un ordinateur connecté pour les personnes qui souhaitent faire des démarches en ligne : CNI, pole-emploi... CV, courriers... est en accès libre aux heures d'ouverture de la mairie. Pour les démarches nécessitant l'assistance du secrétariat, il sera demandé de prendre un RV notamment pour les déclarations de revenus en ligne afin d'assurer la disponibilité du secrétariat et la confidentialité.

Communauté de communes Serein et Armance (03 86 80 50 50)

SPANC – Portage de repas (03 86 35 94 15 lundi et jeudi) - Ordures ménagères (03 86 43 46 43)

Nous sommes à l'écoute de toute information, idée ou suggestion que vous pourriez nous faire parvenir directement à la Mairie ou en contactant un des membres du comité de rédaction.

Comité de rédaction : Daniel BONNETAT, Daniel BOUCHERON, Edith ROUGET, Marie VILPOUX, Christian BOIX.

N'oublions pas que nous devons être respectueux de l'environnement et ne rien jeter dans la nature, et surtout pas ce périodique que, nous l'espérons, vous avez lu avec intérêt.

IPN